



Programme de renouvellement de l'ensemble de l'éclairage public de la ville

Conférence de presse

Lundi 13 décembre 2021

16 h 00

Combe de Minuit (partie basse)

DOSSIER DE PRESSE



©photothèque Cahors/Grand Cahors P.Lasvenes



Programme de renouvellement de l'ensemble de l'éclairage public de la ville

Sommaire

Communiqué	p 3
Un éclairage performant adapté aux besoins	p 4
Des lampes LED à haute performance énergétique	
Une intensité lumineuse variable selon les horaires et les rues	
Une orientation vers le sol	
Les différents types de luminaires prévus	p 5
Les entreprises	
Le calendrier des travaux	p 6
Budget	

COMMUNIQUÉ

La Ville engage le renouvellement complet de son éclairage public

4 000 points lumineux remplacés

Engagée sur le chemin de la transition écologique, la Ville a entamé depuis plusieurs années un programme de renouvellement complet de son réseau d'éclairage public.

Après le changement des lanternes du site patrimonial remarquable et du lotissement de Bégoux entre 2013 et 2020, et en 2019 celui des rues du Groupe Vény, Martin-Baudel, Victor-Lafage, impasse du Pal, des routes des Ramonets, de Flottes et des chemins de Rode Limau, Bouscaillou, Balandrie et Lou Traver à Lacapelle, ce sont **4 000 points lumineux qui vont être remplacés par des luminaires à technologie LED basse consommation. C'est donc une accélération majeure qui intervient puisque toutes les rues de la ville sont concernées** : celles du centre ville tout comme les quartiers pavillonnaires (Terre-Rouge, Lamotte, Croix-de-fer..), en passant par les quartiers ruraux (Saint-Cirice, La Rosière, Saint-Henri, Bégoux...). **L'ensemble sera traité d'ici à la fin 2022** (délais prévisionnels, soumis aux contraintes techniques et aléas de livraisons).

Les premiers travaux ont démarré le 6 décembre route de Toulouse et dans les chemins et combes adjacents.

Réduire les consommations d'énergie et préserver la biodiversité

Les lampes ancienne génération (iodure métallique ou iodure de sodium) vont être remplacées par de la LED, plus performante et moins consommatrice d'énergie. Ces nouveaux systèmes d'éclairage permettent également de mieux cibler les plages d'éclairage pour **réduire la pollution lumineuse** et préserver **la faune nocturne**. Ils répondent à la nouvelle réglementation inscrite dans l'arrêté ministériel du 27/12/18 relatif à la réduction des nuisances lumineuses.

Des consommations adaptées selon les rues et les saisons

Pour **ajuster les consommations au plus près des besoins réels, les choix d'intensité lumineuse, de puissance et les plages horaires d'éclairage ont été définis rue par rue selon leurs typologies** (fréquentation, situation géographique, longueur) **et selon les saisons**. Ce travail a été réalisé conjointement par les entreprises locales retenues pour la pose du matériel, EPEG et 2EFR, les services techniques de la Ville de Cahors et le fournisseur de matériel ECLATEC-GHM. Une étude préalable a été réalisée par le cabinet Quartier Lumières.

Des entreprises locales

Dans une démarche de transition écologique et de soutien à l'économie locale, la Ville a fait le choix de matériel français et a fait appel, suite à une procédure de commande publique, aux compétences d'entreprises locales de pose de luminaires : EPEG, située à Montgesty et 2EFR à Cahors.

60 % d'économies à l'année

L'opération de renouvellement permettra de diminuer significativement les consommations d'énergie et de réaliser **60 % d'économies à l'année**, soit une baisse de 180 000 € des consommations annuelles. L'investissement réalisé sera rentabilisé en l'espace de 8 ans.

Le projet a bénéficié d'un financement de l'Etat dans le cadre du plan France relance.

• Un éclairage performant adapté aux besoins

Des lampes LED à haute performance énergétique

Des lumières de technologie LED (type stelium), moins consommatrices d'énergie, vont d'ici fin 2022 remplacer les 4 000 points lumineux de la ville. Elles nécessitent moins de puissance pour un éclairage tout aussi performant. La lumière LED, plus blanche que les lumières ancienne génération génère un éclairage à la fois plus lumineux et plus doux que les lumières orangé ancienne génération .

Une intensité lumineuse variable selon les horaires et les rues

Afin de programmer le juste éclairage selon les usages et les besoins, un travail de diagnostic et de cartographie a été réalisé dans chaque rue avec les entreprises de pose EPEG et 2EFR, en lien avec le fournisseur ECLATEC-GHM et le service éclairage public de la Ville. Une étude avait été réalisée en amont avec le cabinet d'étude « Quartiers lumières ».

Les horaires d'éclairage :

L'éclairage sera à son maximum le matin (horaire variable selon la saison) jusqu'à 22h.

De 22h à 1h il sera abaissé à 66% de son intensité,

De 1h à 5h, il sera abaissé à 33% ,

Par souci de cohérence, **les horaires restent les mêmes sur la totalité de la commune, la puissance de base sera en revanche adaptée selon les usages de la rue.** L'éclairage sera par exemple moins puissant dans une rue de lotissement pavillonnaire que dans une rue très fréquentée comme le boulevard Gambetta.

Le système mis en œuvre est évolutif et permettra d'éventuelles adaptations en fonction des besoins et des choix futurs.

Une orientation vers le sol







Le projet de renouvellement a également permis de mieux cibler les zones d'éclairage pour préserver la faune nocturne. L'orientation des éclairages est ciblée vers le sol et les luminaires situés à proximité de zones d'eau sont équipés de cache-flux (pour masquer les rayons orientés vers la rivière de façon à n'éclairer que la route et pas l'eau).



©photothèque Ville de Cahors/Grand Cahors P.Lasvenes

Un luminaire type Stelium installé près du giratoire du Roc de l'Agasse.

- **Les différents types de luminaires**

Luminaires	Nom	Lieux d'implantation
	NOA	Route de Toulouse, sur les grands mâts entre les 2 giratoires (Ford et déviation)
	Stelium en 2 tailles	Grande majorité de la ville, notamment lorsque l'éclairage public est implanté sur un mât béton
	Link	Sur mâts de petite taille, en zone pavillonnaire
	Elipt	Dans les rues concernées par un changement de mâts, mâts pointes
	Indice Conic	Boulevard Gambetta uniquement
	Projecteur Xeon	Place Mitterrand uniquement

- **Les entreprises**

- **Entreprises de pose locales spécialisées dans la pose de matériel électrique :**

- EPEG - 46 150 MONTGESTY

- 2 EFR - 46 000 CAHORS

- **Fournisseurs de matériel français :**

Mâts et luminaires : ECLATEC—GHM

- **Bureau d'études spécialisé dans la mise en lumière, l'éclairage urbain et patrimonial :**

Quartiers Lumières 31 320 CASTANET TOLOSAN

• **Le calendrier des travaux :**

4 000 points lumineux et 110 mâts vont être progressivement remplacés dans l'ensemble des rues de la ville d'ici à fin 2022.

En raison des incertitudes de livraison de matériel liées au contexte de pénurie actuel et des contraintes techniques et météo, un calendrier prévisionnel est présenté à titre indicatif et reste susceptible de modifications.

Calendrier prévisionnel des premières interventions :

NB : Le planning pour le 2ème semestre 2022 des autres rues et secteurs de la ville non listés ci-dessous sera prochainement établi.

- Route de Toulouse + combes et chemins adjacents : de décembre à fin janvier
- Pont Louis Philippe : fin janvier, courant février
- Boulevard Gambetta : février
- Place de Gaulle : mars-avril
- Avenue de Freycinet : mars-avril
- Avenue Jean Jaurès : mars-avril
- Rue Wilson : mars-avril
- Rues autour des rues Wilson et Freycinet : mars-avril
- Place Mitterrand : avril-mai

• **Budget :**

2.7 millions € HT financés par :

- La Ville de Cahors : 1.4 millions HT €
- L'Etat dans le cadre du plan France Relance : 46 % pour la première tranche (2021)

Une demande de financement de 60 % a été demandée pour la 2ème tranche (2022)

Cette opération permet de réaliser 180 000 € d'économies annuelles, soit un retour sur investissement en l'espace de 8 ans. Ce projet démontre la conciliation entre impératifs de bonne gestion et contribution active à la transition écologique.



©photothèque Ville de Cahors/Grand Cahors P.Lasvenes